

**Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES**

DELIBERATION N° 2021-075

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juin à 20h,

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 28 mai 2021, a tenu une réunion en session ordinaire à la mairie, en présentiel et à distance, par visioconférence, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

Etaient présents en séance : Christophe AUBERT, maire,

Éric GRAVIER, Patrick PELLORCE, Cécile NEYRAUD, Françoise MOREAU, adjoints

Marie-Hélène COING, maire déléguée de Mont de Lans

Laurent GIRAUD, Jean-Luc BISI, Paul VAN LEEUWEN, Enrica TASSO, Céline VALETTE, Fabien VEYRAT, Pascal ESPITALLIER, Angélique AGUILAR, conseillers municipaux.

Etaient présents en visioconférence : Agnès ARGENTIER, adjointe, Pierre BALME, maire délégué Venosc, Anne MILLET, conseillers municipaux.

Etaient absents : Camille DURDAN, Jocelyne MARTIN, André GARDEN.

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration :

Ugo MOUNIER donne pouvoir à Fabien VEYRAT

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil : M. Patrick PELLORCE et Mme Françoise MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.2 – Autres documents Budgétaires

Objet : Budget supplémentaire 2021 du Budget Principal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le budget supplémentaire de l'exercice 2021 intègre à la fois les résultats votés au Compte Administratif 2020 et les Restes à Réaliser 2020 reportés sur 2021. Il ajuste également les crédits nécessaires au fonctionnement des équipements communaux.

Le Budget Supplémentaire 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

INVESTISSEMENT	5 820 100,00 €
FONCTIONNEMENT	4 786 000,00 €

A. La section d'investissement :

➤ **Les dépenses en Investissement se déclinent comme suit:**

Les Restes à Réaliser 2020 reportés sur 2021	4 220 093,73 €
Titres de participations (actions à acquérir auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation)	1 000 000,00 €
Remboursement de taxe d'Aménagement	1 006,27 €
Diminution du chapitre 23 (travaux en cours)	-1 230 000,00 €
Augmentation du chapitre 21 (Immobilisations corporelles)	1 230 000,00 €
Réduction des crédits inscrits sur des opérations d'investissement (notamment le Lac de la Mura)	-2 499 350,00 €
Etudes diverses (diagnostics énergétiques sur différents bâtiments publics, glaciation du lac de la Buissonnière, parking Côte Brune, etc)	200 000,00€
Crédits pour des réserves foncières	1 000 000,00 €
Travaux de voirie et acquisition de mobilier de voirie : confortement route de Cuculet, sécurisation de la plateforme des perrons, marquage des sols, barrières, poubelles de rue...	269 000,00 €
Acquisition d'un utilitaire pour la livraison des repas	23 000,00 €
Réhabilitation thermique des locaux de l'Hôtel de Ville	213 000,00 €
Extension de la Maison Médicale et Travaux musée Chasal Lento	147 000,00 €
Travaux Village 1800 et sanitaires publics	100 000,00 €
Travaux sur les réseaux : eaux pluviales, électriques, etc.	77 350,00 €
Achats de matériels et équipements divers dont la plateforme et jeux aquatiques	327 000,00 €
Réserve pour autres dépenses urgentes	142 000,00 €
Dépenses imprévues	400 000,00 €
Opérations d'ordre (Intégrations)	200 000,00 €
TOTAL	5 820 100,00 €

➤ **Les recettes d'Investissement**

L'excédent d'investissement reporté	677 868,20 €
Le remboursement de l'avance faite à la SATA	1 000 000,00 €
Affectation du résultat	3 600 000,00 €
Complément de subventions	10 031,80 €
Réduction de l'emprunt inscrit au BP 2021	-2 846 800,00€
Autofinancement prévisionnel (Virement)	3 179 000,00 €
Opérations d'ordre (Intégrations)	200 000,00 €
TOTAL	5 820 100,00€

B. La section de Fonctionnement :

➤ **Les dépenses de fonctionnement ajustées** se déclinent comme suit:

Un virement de crédit du chapitre des charges générales	-2 000,00 €
Ajustement de crédits pour les frais financiers	2 000,00 €
Crédits pour annulation d'un titre émis sur 2020	7 000,00 €
Provision pour risques et charges, notamment les contentieux	1 500 00000 €
Virement à la section d'investissement	3 179 000,00 €
Dépenses imprévues	100 000,00 €
TOTAL	4 786 000,00 €

➤ **Les Recettes de fonctionnement :**

Excédent reporté en Fonctionnement	4 786 235,02 €
Ajustement des produits des services	-235,02 €
TOTAL	4 786 000,00 €

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller présent en séance et à distance de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des membres présents en séance et en visioconférence :

- **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Principal tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le maire, Christophe AUBERT

